



Marchés Publics  
CT/JR  
2024-226

## DECISION DU MAIRE

PRISE LE 14 AOUT 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION  
DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024

**OBJET : Marché à procédure Adaptée – Entretien du patrimoine vert – Entretien divers (tontes, taille, bêchage, ramassage de feuilles) Marché réservé (relance lot déclaré sans suite).**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** le Code de la Commande Publique, et notamment, ses articles L 1111-3 et 4, L 2120-1, R 2121-1 à 4, R 2121-6 et 7, L 2123-1 et 2, R 2123-1 à 7, L 2113-12, 13 et 14 et R 2113-7,

**VU** la délibération n°2024-02-01/06 du 1<sup>er</sup> février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** que la ville de Soisy-sous-Montmorency doit faire appel aux compétences d'un prestataire extérieur aux fins d'assurer l'entretien du patrimoine vert – Entretien divers (tontes, taille, bêchage, ramassage de feuilles).

Il s'agit d'un marché réservé, passé en vertu des dispositions des articles L2113-12 et 13 du Code de la Commande Publique.

**CONSIDERANT** qu'en vue de répondre à ce besoin, une procédure adaptée a été mise en œuvre,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de cette procédure de consultation, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie électronique le 03/05/2024/2024,

**CONSIDERANT** qu'à date limite de remise des offres, le 10 juin 2024 à 12h00, 1 pli avait été déposé dans les délais, et aucun hors délais,

**CONSIDERANT** les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

### DECIDE

**Article 1 :** De signer le marché intitulé « Entretien du patrimoine vert – Entretien divers (tontes, taille, bêchage, ramassage de feuilles) – Marché réservé (relance lot déclaré sans suite) comme suit.

Nom et adresse de l'entreprise	Montant maximum annuel
ESAT LADAPT LES ATELIERS DU VAL D'OISE 10 rue Bleury 95230 Soisy-sous-Montmorency	60 000 € HT

**Article 2 :** Le marché est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit trois (3) fois, pour une période d'un (1) an sans que le marché ne puisse excéder quatre (4) ans.

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20240819-MP2024DEC226-AU  
Date de réception préfecture : 19/08/2024

**Article 3** : Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget de la ville.

**Article 4** : L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans les cahiers des clauses administratives et techniques particulières (CCAP et CCTP).

**Article 5** : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 14 AOUT 2024

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 19 AOUT 2024

Mis en ligne/ou notifié le : 19 AOUT 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 19 AOUT 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.